

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre à 19 heures 30,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Claudette QUÉANT, M^{me} Régine BARLE et M. Frédéric LOBJOIS, Adjointes au Maire ; M^{me} Emmanuelle DESHAYES, M^{me} Christine JOLLY, M^{me} Lucette LANDANSKI, M. Jean-François LANGLET, M. Luc MOUTON, M^{me} Annick PORRO et M^{me} Chantal TRUFFET, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : M. Philippe COCHEFERT qui donne pouvoir à M^{me} Chantal TRUFFET ; M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M^{me} Claudette QUÉANT et M. Yannick TOUSSAINT qui donne pouvoir à M. David BOBIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

DCM. 2014/36 AFFAIRES FONCIÈRES – Étude d'une proposition d'acquisition du terrain sis rue de la mairie

DCM. 2014/37 AFFAIRES SCOLAIRES – Réforme des rythmes scolaires : modification de l'organisation des temps d'activités périscolaires

DCM. 2014/38 AFFAIRES SCOLAIRES – Demande de financement pour l'organisation d'une classe découverte

DCM. 2014/39 TRAVAUX – Éradication de 14 ballons fluorescents

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M^{me} Emmanuelle DESHAYES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

DCM. 2014/36 AFFAIRES FONCIÈRES – Étude d'une proposition d'acquisition du terrain sis rue de la mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 13 janvier 2009 incorporant le bien sans maître sis lieudit « la ruelle gavet », cadastré section B n°151 et 152, d'une contenance de 5 ares et 97 centiares, dans le domaine privé communal ;

VU l'avis en date du 26 juin 2009 de France Domaine évaluant la valeur de ce bien à 78 000 € (soixante dix huit mille euros) ;

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Marina PADILLA et M. Yan DEFOULOY, demeurant 432, rue du stade à VENIZEL (02200), d'acquérir ce terrain ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de céder une parcelle pouvant accueillir la construction d'une maison individuelle ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ACCEPTE** de vendre le terrain situé sur la parcelle lieudit « la ruelle gavet », cadastrée section B n°151 et 152, pour une contenance de 5 ares et 97 centiares, à M^{me} Marina PADILLA et M. Yan DEFOULOY ;
- **FIXE** le prix de vente à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros) nets vendeur, viabilisation et frais de notaire à la charge des acquéreurs ;
- **DEMANDE** aux acquéreurs la fourniture d'une étude hydraulique préalable à la construction ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

DCM. 2014/37 AFFAIRES SCOLAIRES – Réforme des rythmes scolaires : modification de l'organisation des temps d'activités périscolaires

Par délibération en date du 5 septembre 2014, le conseil municipal a approuvé le règlement régissant l'organisation des temps d'activités périscolaires et fixé les tarifs de ces activités.

Au vu de la faible fréquentation de ces activités, comme de la garderie du soir, et considérant le coût important pour la collectivité, il convient de modifier cette organisation.

Aussi, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- **DÉCIDE** de supprimer la garderie de 17h à 18h ;
- **DEMANDE** au Conseil d'École de se prononcer sur l'organisation de temps d'activités périscolaires de 16h à 17h le mardi et le jeudi uniquement ;
- **DIT** que le tarif en vigueur pour l'heure d'activité reste identique ;
- **DÉCIDE** d'organiser une garderie de 16h à 17h le lundi et le vendredi ;
- **FIXE** le prix de cette garderie à 2 € le ticket, vendu par planche de 10 tickets ;
- **PRÉCISE** que ces nouveaux aménagements seront mis en place à titre expérimental à compter de la rentrée du 3 novembre et jusqu'aux vacances de Noël, sous réserve de leur acceptation par le DASEN et le Conseil d'école.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

DCM. 2014/38 AFFAIRES SCOLAIRES – Demande de financement pour l'organisation d'une classe découverte

Le Maire donne lecture d'une lettre de M^{me} BRETEZ, enseignante à l'école de Vauxbuin, par laquelle elle sollicite la commune pour l'organisation d'une classe découverte devant se dérouler au printemps 2015 avec les élèves du niveau CE1/CE2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une somme de 100 € (cent euros) par enfant participant pour l'organisation d'une classe de mer, soit au maximum une participation de 2 100 € (deux mille cent euros) ;
- **PRÉCISE** que ce financement deviendra caduc dans l'éventualité où ce voyage ne pourrait voir le jour ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2015.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

DCM. 2014/39 TRAVAUX – Éradication de 14 ballons fluorescents

Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication des 14 derniers ballons fluorescents de la commune situés dans la rue du Grand marais, du Montcel, le chemin des maisons rouges et la place Mallet.

Le coût total des travaux s'élève à 6 881,95 € HT. En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mats et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 3 785,07 €. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les travaux de rénovation de l'éclairage public sus-mentionnés ;
- **S'ENGAGE** à verser à l'USEDA la contribution demandée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

L'ordre du jour des délibérations étant épuisé, il est abordé des questions diverses et des informations sont délivrées au Conseil municipal.

La séance est levée à 21h.

Fait à Vauxbuin, le 7 octobre 2014

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuelle DESHAYES

David BOBIN

FEUILLET DE CLÔTURE de la réunion du Conseil municipal du 7 octobre 2014

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations suivantes :

DCM. 2014/35 AFFAIRES FONCIÈRES – Étude d’une proposition d’acquisition du terrain sis rue de la mairie

DCM. 2014/36 AFFAIRES SCOLAIRES – Réforme des rythmes scolaires : modification de l’organisation des temps d’activités périscolaires

DCM. 2014/37 AFFAIRES SCOLAIRES – Demande de financement pour l’organisation d’une classe découverte

DCM. 2014/38 TRAVAUX – Éradication de 14 ballons fluorescents

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT		Jean-François LANGLET	
Philippe COCHFERT	<i>Excusé. Pouvoir à Chantal TRUFFET</i>	Cyrille LOURDEZ	<i>Excusé. Pouvoir à Claudette QUÉANT</i>
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS		Annick PORRO	
Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	<i>Excusé. Pouvoir à David BOBIN</i>
Michelle DROUIN		Chantal TRUFFET	

Christine JOLLY		
--------------------	--	--